

Résumé

Le Rapport mondial 2008 sur l'e-Parlement constitue la première évaluation, dans une perspective mondiale, de la façon dont les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont utilisées par les parlements dans tout l'ensemble d'activités dont ils sont responsables. Il se base sur les réponses et les commentaires communiqués par 105 assemblées dans le monde en réponse à une enquête sur l'utilisation des TIC au parlement. Il tire également parti des expériences échangées à l'occasion de la Conférence mondiale 2007 sur le thème de l'« e-Parlement », et des informations pertinentes publiquement disponibles.

Le Rapport mondial 2008 sur l'e-Parlement a été réalisé pour aider les organes législatifs à évaluer les avantages potentiels des TIC à l'appui des valeurs fondamentales des parlements en termes de transparence, d'accessibilité, de responsabilité et d'efficacité, et, dans le même temps, de leurs fonctions représentatives, législatives et de supervision. Sa publication vise à établir une base de connaissances partagées pour les parlements du monde et, par dessus tout, à favoriser le dialogue international sur le sujet.

Dans tout le rapport, l'e-parlement est considéré comme un concept en évolution permanente, enraciné dans l'approche institutionnelle aux technologies modernes dans un environnement parlementaire complexe. Dans ce contexte, le document définit l'e-parlement comme un organe législatif disposant, grâce aux TIC, de moyens plus puissants pour être plus transparent, plus accessible et plus responsable. Il donne la capacité aux personnes, dans leur diversité, de s'engager davantage dans la vie publique en offrant un accès plus aisé à ses documents et aux activités parlementaires. L'e-parlement est une organisation dans laquelle les parties prenantes, interconnectées, utilisent des technologies de l'information et de la communication pour rendre plus efficaces les fonctions primaires de représentation, de législation et de supervision de manière plus efficace. En utilisant ces technologies, en appliquant les standards modernes et en adoptant des politiques de soutien à cet égard, l'e-parlement stimule le développement d'une société de l'information à la fois équitable et inclusive.

Cette définition regroupe délibérément soit les aspects institutionnels et organisationnels du parlement soit l'impact social nécessairement plus vaste de l'application des technologies de l'information et de la communication à son contexte. Le parlement jouit d'une situation unique pour utiliser des nouvelles technologies afin de mettre en évidence les valeurs d'ouverture et de transparence dans la sphère publique, et pour construire par cette approche le futur de la société de l'information. Vu que les TIC sont une ressource extrêmement stratégique, la force de proposition du parlement et de ses membres doit s'appliquer activement à fixer des objectifs et à établir des priorités.

Le Rapport mondial 2008 sur l'e-Parlement distingue neuf domaines conceptuels dans lesquels les grandes problématiques et les résultats correspondants mis en évidence par l'enquête font l'objet d'une analyse : a) Le parlement, les TIC et la société de l'information ; b) Vision, innovation et initiative ; c) Mise en œuvre de la vision : gestion, planification et ressources ; d) Infrastructures et services ; e) Documentation du processus législatif ; f) Sites parlementaires sur le Web ; g) Construire une base de connaissances pour le parlement ; h) Parlements et citoyens : enrichir le dialogue ; et i) Coopération et coordination.

Les résultats de l'enquête confirment que le niveau de revenu de chaque pays joue un rôle significatif pour déterminer la mesure dans laquelle les TIC ont trouvé leur place au parlement. Toutefois l'héritage technologique des organes législatifs plus anciens, la flexibilité d'organisation plus grande des parlements plus jeunes, et l'évolution rapide des technologies sont autant de facteurs qui contribuent à aplanir le terrain pour les organes législatifs. Atteindre un niveau élevé de performance dans l'utilisation des TIC ne dépend pas seulement des ressources ; cela exige également une forte leadership politique, un engagement actif des membres, un secrétariat compétent, un personnel technique bien formé, et une détermination sans faille à mettre en œuvre de manière stratégique les technologies de l'information et de la communication dans le contexte législatif.

Le 10 pour cent environ des chambres et des parlements qui ont répondu à l'enquête se sont dotés de moyens importants dans le domaine des TIC pour une large gamme de domaines d'application. Citons le développement de systèmes de gestion des documents essentiels, l'application des standards ouverts pour les documents, la création de sites Web riches en informations, proposées sous des formats variés et par des voies d'accès diversifiées, et permettant d'accéder à une large gamme d'informations en ligne liées à la législation en préparation. À l'autre extrémité du spectre, beaucoup de parlements manquent encore d'un plan stratégique, d'une infrastructure adéquate de TIC, des outils de base pour les membres et le personnel, de systèmes de gestion des documents, et de personnel qualifié dans le domaine des TIC. La situation des systèmes et des services des parlements qui sont compris entre ces deux extrêmes est inégale. Bon nombre ont adopté des applications des TIC qui servent certaines de leurs fonctions les plus importantes. Mais plusieurs de ces applications semblent être exploitées au niveau le plus bas de fonctionnalité et ne pas avoir été adaptées pour profiter au mieux des TIC afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience, ou d'offrir des services additionnels.

Une question d'importance spéciale pour les parlements, dans le monde d'aujourd'hui, est celle du renforcement du dialogue avec les citoyens. Quelques chambres ou parlements explorent de nouvelles approches d'utilisation du Web, d'autres ont des plans pour tester de nouveaux systèmes basés sur les TIC. Néanmoins, organes législatifs qui ont systématiquement mis en place des moyens de communication interactive avec les citoyens sont, à l'état présent, très peu nombreux.

Le rapport amène à conclure qu'il existe un écart significatif entre ce qui est possible grâce aux TIC et ce qui a réellement été accompli par les parlements. Par ailleurs les réponses à l'enquête montrent clairement que la plupart des parlements ont des plans pour améliorer l'utilisation des technologies pour renforcer leurs objectifs et faciliter leur travail. La forte participation à la Conférence mondiale 2007 sur le thème de l'« e-Parlement », et la réponse enthousiaste à l'enquête indiquent que les parlements sont fortement conscients de l'importance stratégique des TIC.

Comblent cet écart exigera une coopération et une coordination accrues entre les parlements, en partenariat avec d'autres parties prenantes. *Le Rapport mondial 2008 sur l'e-Parlement* met en évidence les nombreuses perspectives qu'ont les parlements de tirer bénéfice d'une coopération aux niveaux régional et mondial dans le domaine de l'e-parlement. Les réseaux parlementaires existants et émergents peuvent soutenir certains de ces efforts, mais un dialogue véritablement mondial devient de plus en plus essentiel. En offrant parcours formation et des appuis coordonnés aux parlements qui ont moins de ressources, en multipliant les occasions de partager l'expertise et les moyens logiciels au niveau mondial, et en offrant un accès généralisé aux ressources d'informations parlementaires, les parlements se trouveront mieux placés pour répondre aux attentes légitimes des citoyens, réaliser les objectifs communs et faire avancer l'application des principes affirmés lors du Sommet mondial sur la société de l'information.